

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collègue des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de références.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement réaliste, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents éventuellement annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle simulée ou réelle.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Le métier de « conducteur de travaux » peut être exercé par du personnel en situation de handicap physique léger sous réserve de l'accord des experts (médicaux, ...). Certaines activités peuvent être incompatibles avec des handicaps moteurs lourds. Les modalités d'évaluation sont aménagées selon les cas.			
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : assurer des opérations de maîtrise d'œuvre dans un projet d'infrastructure immobilière En tant qu'assistant dans la maîtrise d'œuvre, le conducteur de travaux participe, en relation avec un ingénieur ou un architecte, aux stades de conception et de réalisation de l'opération d'infrastructure immobilière.			
A.1-1. Participation à la réalisation des études de conception	Réaliser des pré-dimensionnements simples de réseaux, de descentes de charges, de fondations, de déperditions, etc. à l'aide des normes et des systèmes de calculs réglementaires, permettant de rédiger les avant-projets.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	<u>Le candidat à la certification :</u> A utilisé les méthodes de calculs en vigueur à bon escient. A identifié de façon exhaustive les éléments dimensionnants du projet. A pris acte des conséquences de ses résultats en donnant des conclusions adaptées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : assurer des opérations de maîtrise d'œuvre dans un projet d'infrastructure immobilière En tant qu'assistant dans la maîtrise d'œuvre, le conducteur de travaux participe, en relation avec un ingénieur ou un architecte, aux stades de conception et de réalisation de l'opération d'infrastructure immobilière			
A.1-1. Participation à la réalisation des études de conception (suite)	Faire des propositions techniques correspondant aux prescriptions du programme et aux résultats des pré-dimensionnements selon les règles en vigueur en vue de présenter un avant-projet viable au maître d'ouvrage.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	A pris exhaustivement en compte les différents éléments du programme et les a croisés judicieusement avec les conséquences de ses pré-dimensionnements. A identifié les particularités concernant la sécurité, la protection de l'environnement dans le cadre de la transition écologique. A vérifié les plans du dessinateur et leur conformité par rapport au projet en vue de l'établissement du permis de construire.
	Contribuer à évaluer financièrement son projet en mettant en œuvre les logiciels et techniques d'évaluation pour l'aide à la décision du maître d'œuvre.		A correctement évalué son projet. A clairement fait apparaître les aspects d'actualisation. A pris en compte les aléas conformément à la phase de l'étude.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : assurer des opérations de maîtrise d'œuvre dans un projet d'infrastructure immobilière En tant qu'assistant dans la maîtrise d'œuvre, le conducteur de travaux participe, en relation avec un ingénieur ou un architecte, aux stades de conception et de réalisation de l'opération d'infrastructure immobilière			
A.1-2. Contribution à la mise en concurrence	Participer à la rédaction des pièces techniques d'une opération d'investissement d'envergure conformément aux règles du maître d'ouvrage afin de faire appel aux locateurs d'ouvrage.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	<u>Le candidat à la certification :</u> A clairement indiqué les règles et normes de référence pour chaque corps d'état. A correctement pris en compte les limites de prestations entre les corps d'état. A décrit clairement les caractéristiques des produits qu'il souhaite mettre en œuvre. A fait tracer sur les plans tous les réseaux de fluides de manière claire. A réalisé une DPGF en parfaite harmonie avec les autres pièces du marché.
	Participer aux activités administratives d'appel à locateurs d'ouvrage dans le cadre d'une opération d'investissement d'envergure afin de sélectionner l'opérateur économique le mieux-disant en intégrant si possible des critères d'éco construction.		VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : assurer des opérations de maîtrise d'œuvre dans un projet d'infrastructure immobilière En tant qu'assistant dans la maîtrise d'œuvre, le conducteur de travaux participe, en relation avec un ingénieur ou un architecte, aux stades de conception et de réalisation de l'opération d'infrastructure immobilière			
A.1-3. Conduite des travaux	Récupérer les plans, notes de calcul et documentation technico-commerciales, en période de préparation, auprès des opérateurs économiques, selon les directives prévues dans le dossier de consultation, afin de les faire valider, viser ou refuser.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	Le candidat à la certification : A fait viser les plans et notes de calcul après les avoir contrôlés. A validé les documentations technico-commerciales conformes aux CCTP. A demandé aux entreprises la remise de tous les documents administratifs et réglementaires nécessaires.
	Diriger l'exécution des travaux en s'appuyant sur les contrats et les réunions de chantier qu'il dirige pour une réalisation conforme.		VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : assurer des opérations de maîtrise d'œuvre dans un projet d'infrastructure immobilière En tant qu'assistant dans la maîtrise d'œuvre, le conducteur de travaux participe, en relation avec un ingénieur ou un architecte, aux stades de conception et de réalisation de l'opération d'infrastructure immobilière			
A.1-3. Conduite des travaux (suite)	Réaliser les opérations préalables à la réception pour proposer au maître d'ouvrage une réception avec toutes les réserves nécessaires.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	A correctement convoqué les entreprises pour les opérations préalables à la réception. A créé des fiches adaptées et les a utilisées à bon escient. A correctement rédigé les documents de réception en faisant clairement apparaître les réserves. A agi efficacement pour une levée complète des réserves.
	Suivre les garanties de parfait achèvement en prenant toutes les mesures nécessaires au rétablissement de l'infrastructure pour assurer au maître d'ouvrage une installation conforme.		A pris en compte les désordres et fait mettre en œuvre les garanties au moment opportun. A suivi le bon déroulement des garanties en prenant si nécessaire les mesures coercitives.
	Suivre économiquement les travaux afin que les opérateurs soient payés à la juste avancée de leur travail.		A fait réaliser les documents économiques nécessaires lors de la période de préparation A suivi correctement les situations de travaux au fur et à mesure de l'avancement du chantier. A pris en compte les travaux modificatifs et fait éventuellement réaliser un avenant.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : participer à la conduite d'opérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'infrastructure immobilière Le conducteur de travaux assiste le maître d'ouvrage, notamment par la coordination des différents acteurs du projet infrastructurel.			
A.2-1. Rédaction ou contrôle des documents d'études initiales	Proposer des solutions en prenant en compte les contraintes entourant l'opération envisagée en vue de répondre au besoin exprimé par l'utilisateur.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	Le candidat à la certification : A listé exhaustivement toutes les contraintes techniques, réglementaires et urbanistiques entourant l'opération. A proposé toutes les solutions possibles compte tenu des contraintes.
	Transformer le besoin exprimé, à l'aide des outils métier, en données techniques exploitables par le maître d'œuvre en précisant les volontés du maître d'ouvrage en particulier dans le cadre de la transition écologique et numérique en y intégrant des aspects liés à l'éco construction et en y intégrant, autant que possible le BIM (Building Information Modeling) : maquette informatique du bâtiment.		VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : participer à la conduite d'opérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'infrastructure immobilière Le conducteur de travaux assiste le maître d'ouvrage, notamment par la coordination des différents acteurs du projet infrastructurel.			
A.2-2. Prescription et suivi des marchés de maîtrise d'ouvrage			<u>Le candidat à la certification :</u>
	Détecter les besoins en AMO nécessaires sur l'opération en fonction du potentiel au sein de son service et des obligations légales afin de respecter la réglementation et de participer au bon déroulement du projet.	<u>Voie formative :</u> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <u>VAE :</u> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	A pris en compte l'environnement réglementaire de son opération. A pris en compte l'environnement technique de son opération. A su rester dans le juste besoin en demandant les AMO nécessaires sans surenchère.
	Participer à la rédaction et suivre des marchés de prestations intellectuelles permettant au maître d'ouvrage de s'entourer des AMO compétents.		A correctement identifié les missions de l'AMO. A fait appel en temps voulu au coordonnateur sécurité protection santé (CSPS).
Participer à la rédaction et suivre des marchés de diagnostics permettant au maître d'ouvrage de définir les contraintes techniques entourant l'opération.	A précisément décrit les missions attendues. A permis de fournir au maître d'œuvre les diagnostics géotechniques adéquats aux moments opportuns.		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : participer à la conduite d'opérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'infrastructure immobilière Le conducteur de travaux assiste le maître d'ouvrage, notamment par la coordination des différents acteurs du projet infrastructurel.			
A.2-3. Assistance au déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre (MOE).	Participer à la rédaction des pièces techniques et administratives d'un concours de MOE dans ses différentes phases, de l'appel de candidatures jusqu'à la désignation du lauréat.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	<u>Le candidat à la certification :</u>
	Participer à la commission technique qui étudie factuellement les différents projets et propose au jury un document lui permettant de prendre une décision éclairée.		VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire
			A contrôlé la concordance entre le projet des concurrents et le programme. A détecté les non-conformités techniques et réglementaires du projet.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : assurer la maintenance des infrastructures immobilières Le conducteur de travaux a pour mission de suivre les travaux d'entretien préventifs et curatifs dans le cadre d'un budget contraint et conseiller sa hiérarchie pour la programmation des opérations de maintenance. Il a également un rôle de conseil auprès des utilisateurs. Il participe ainsi activement à la conservation des infrastructures.			
A.3-1. Suivi technique des installations	Se familiariser avec les infrastructures du domaine qu'il gère sur la base des documents et de la connaissance physique des lieux afin de pouvoir conseiller les utilisateurs et sa hiérarchie sur l'état d'entretien du domaine.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat à la certification : A établi des documents permettant de faire une base de connaissance du domaine au niveau qualitatif. A fait un diagnostic à partir des désordres constatés et proposé des solutions pertinentes. A traduit sans erreur les demandes de l'utilisateur en effets à obtenir dans le cadre d'une expression des besoins.
	Préparer, suivre et exploiter les contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO) au regard de la réglementation en vigueur afin de laisser aux utilisateurs des installations parfaitement aux normes.		A prescrit exhaustivement les CVPO à réaliser. A géré les interférences entre les utilisateurs et le contrôleur. A correctement exploité les rapports de visite et en a décliné les actions à mener.
	Proposer à sa hiérarchie une programmation de travaux qui prendra les différents critères de jugement de l'état des installations.		A correctement estimé les coûts des travaux envisagés. A su hiérarchiser de façon pragmatique les travaux à réaliser.

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>BLOC DE COMPÉTENCES 3 : assurer la maintenance des infrastructures immobilières</p> <p>Le conducteur de travaux a pour mission de suivre les travaux d'entretien préventifs et curatifs dans le cadre d'un budget contraint et conseiller sa hiérarchie pour la programmation des opérations de maintenance.</p> <p>Il a également un rôle de conseil auprès des utilisateurs. Il participe ainsi activement à la conservation des infrastructures.</p>			
<p>A.3-2. Participation à la rédaction et suivi de l'exécution des marchés de maintenance</p>	<p>Participer à la rédaction des marchés de maintenance et suivre avec vigilance leur exécution afin de conserver en permanence des installations fonctionnelles, en particulier aux moments des passations de consignes lors de changements d'entreprises titulaires.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p><u>Le candidat à la certification :</u></p> <p>A prescrit et décrit correctement toutes les prestations de marchés de maintenance.</p> <p>A suivi scrupuleusement l'exécution du marché dans chacune de ses phases.</p> <p>A établi précisément les documents de transfert de responsabilité.</p>
	<p>Prendre en compte des marchés de travaux afin de prescrire et réaliser les opérations d'entretien dans le respect des règles de la commande publique et les intérêts financiers de l'État.</p>		<p>A participé activement à la prescription et a suivi l'exécution des accords-cadres à bons de commande.</p> <p>A prescrit et suivi en autonomie des marchés de travaux sur de l'entretien préventif.</p>
	<p>Suivre financièrement les marchés de maintenance afin de préserver les intérêts de l'État ou du propriétaire.</p>		<p>A fait réaliser les devis et avant-métrés des accords-cadres à bons de commande.</p> <p>A procédé précisément aux attachements, validé ou modifié les factures des opérateurs économiques.</p>

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>BLOC DE COMPÉTENCES 3 : assurer la maintenance des infrastructures immobilières</p> <p>Le conducteur de travaux a pour mission de suivre les travaux d'entretien préventifs et curatifs dans le cadre d'un budget contraint et conseiller sa hiérarchie pour la programmation des opérations de maintenance.</p> <p>Il a également un rôle de conseil auprès des utilisateurs. Il participe ainsi activement à la conservation des infrastructures.</p>			
<p>A.3-3. Conseil aux utilisateurs et surveillance du domaine</p>	<p>Surveiller le domaine sous sa responsabilité en se rendant sur site pour s'assurer qu'il n'est pas utilisé à mauvais escient afin de le préserver.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<p><u>Le candidat à la certification :</u></p> <p>A contrôlé le domaine sous sa compétence par des visites programmées ou inopinées</p> <p>A pris les dispositions indispensables pour rétablir les situations jugées anormales.</p>
	<p>Conseiller les utilisateurs sur l'utilisation des infrastructures tant dans leur usage quotidien que dans leur évolution pour maintenir les installations en phase avec leur besoin.</p>	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>A prodigué des conseils de qualité aux utilisateurs dans leurs demandes pour des adaptations mineures</p> <p>A fait connaître aux utilisateurs les déviations constatées en leur expliquant clairement les causes et les conséquences.</p>